



## Avis d'appel public à la concurrence - MP 2019-14

### 1. Identification de la Collectivité qui passe le Marché

Agence du Tourisme de la Corse. Pôle Administration générale  
17 Bd du Roi Jérôme. 20181 Ajaccio Tél: 04.95.51.77.97 Fax: 04.95.51.14.40

### 2. Procédure de passation :

Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, passé par un pouvoir adjudicateur avec maximum et sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application de l'article de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique.

### 3. Objet du Marché :

Le présent accord cadre porte sur la mise à disposition de l'Agence du Tourisme de la Corse de véhicules dans le cadre des déplacements professionnels des collaborateurs et de leurs invités.

### 4. Code nomenclature CPV :

34115200-8 "véhicules à moteur pour le transport de moins de dix personnes",  
34144700-5 "véhicules utilitaires"

### 5.. Conditions d'envoi ou de remise du DCE:

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site : <http://www.achatspublicscorse.com>

### 6. Conditions d'envoi ou de remise des offres:

Les offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :

- **Par transmission électronique** à l'adresse suivante: <http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public = Agence du Tourisme de la Corse et la référence : MP 2019-14
- La présentation sur un support physique électronique n'est pas autorisée, sauf en ce qui concerne la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique.
- L'envoi des offres par voie postale n'est pas autorisé.
- La remise des offres contre récépissé n'est pas autorisée.

### 7. Voies et délais de recours :

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

\*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

\*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché: (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

\*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

**8. Support de publication:** BOAMP, [www.corsica-pro.com](http://www.corsica-pro.com), [www.achatspublicscorse.com](http://www.achatspublicscorse.com), Corse-Matin.

**9. Date limite de dépôt des offres : Le lundi 12 Août 2019 à 16 heures (heure française)**

**19. Date d'envoi à la publication : Le vendredi 12 Juillet 2019**